

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2024

RETRAITE DÈS LE PREMIER JOUR - (N° 2058)

AMENDEMENT

N ° AS1

présenté par

M. Juvin, M. Di Filippo, M. Dubois, M. Forissier, Mme Louwagie et M. Ray

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.